

## SPÉCIAL 3<sup>EMES</sup> DES ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS À L'ACADÉMIE DE DIJON

Les familles dont les enfants sont scolarisés en 3<sup>ème</sup> (générale, prépa-métiers, SEGPA, ULIS) dans un établissement public de l'ÉN ou privé sous contrat avec l'ÉN **hors académie de Dijon** saisissent leurs demandes via le Télé Service Affectation du 10 mai au 31 mai 2021 minuit.

La saisie des demandes effectuée par les familles concerne les 2<sup>nde</sup> générale et technologique, 2<sup>nde</sup> professionnelle (BAC PRO) et 1<sup>ère</sup> année de CAP des :

- **Établissements publics de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture ;**
- **Établissements privés sous contrat avec l'Agriculture de l'académie (y compris les MFR) ;**
- **Établissements privés sous contrat avec l'Éducation nationale de l'académie ;**
- **CFA publics et privés ou organismes de formation proposant des formations en apprentissage (OFA) de l'académie.**

L'établissement d'origine doit compléter cette saisie. L'adresse de la connexion est :

<http://e-services.ac-dijon.fr/>  
menu "**Établissement hors contrat ou hors académie**",  
sélectionner « **Affectation en lycée** »  
**Du 10 mai au 14 juin 2021 – 9 h**



**La saisie des vœux pour les établissements privés sous contrat avec l'Éducation nationale doit être terminée le 11 Juin 2021.**

L'établissement d'origine recevra un mail lui signalant la saisie d'une demande hors académie effectuée par une famille ainsi que le mot de passe pour se connecter au service de saisie simplifiée de l'académie demandée.

Si la famille n'a pas réalisé de saisie, l'établissement pourra l'effectuer. À la première connexion, il demandera à utiliser le service en cliquant sur le lien « s'inscrire ».

Le RNE et l'adresse électronique seront alors à renseigner.

**L'adresse électronique de l'établissement devra être saisie 2 fois, sans copier/coller. Un numéro de téléphone où joindre l'établissement sera à communiquer.**

En retour, l'établissement recevra par courrier électronique le mot de passe.

Le guide académique AFFELNET-LYCÉE ainsi que les fiches « Aide à la saisie en fin de 3<sup>ème</sup> » et « demande de dérogation » sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ac-dijon.fr/affectationenlycee>

### \* QUE SAISIR ?

#### Identification

**Si la famille n'a pas effectué de saisie via le Télé Service Affectation, saisir :**

- **L'INE RNIE de l'élève** (saisie obligatoire) : s'il est inconnu, un INE provisoire sera généré automatiquement par l'application après avoir sélectionné l'origine de l'élève (agriculture, MFR, CNED, AEF, CFA) ;
- Les nom et prénom, date de naissance, coordonnées des responsables légaux (nom, prénom, profession) et lien de parenté ;
- Les adresses des responsables légaux et de l'élève : dans la zone dédiée à l'adresse, saisir également le code postal et le nom de la commune, (le nom de la commune sera à saisir également dans la partie droite à partir du menu déroulant : code postal / commune) ;

- La LV1, la LV2 et la classe ;
- La zone géographique sera déterminée automatiquement à partir de l'adresse. Si ce n'est pas le cas, saisir 0000000.
- Les vœux de l'élève (5 vœux maximum) : liste des codes vœux proposées par un menu déroulant ;
- Les critères de dérogation, si le vœu de 2<sup>nde</sup> GT est un vœu dérogatoire ;
- **Les évaluations de fin de cycle 4 du LSU (compétences et bulletins périodiques) pour les élèves inscrits en 3<sup>èmes</sup> générale, prépa-métiers et SEGPA (Cf. Fiche N°5).**

Si la famille a effectué des demandes d'affectation dans l'académie de Dijon via le Télé Service Affectation, le dossier administratif de l'élève aura été importé. L'établissement devra compléter ce dossier :

- La zone géographique sera déterminée automatiquement à partir de l'adresse. Si ce n'est pas le cas, saisir 0000000.
- Saisir les critères de dérogation, si le vœu de 2<sup>nde</sup> GT est un vœu dérogatoire (concerne uniquement les 2<sup>ndes</sup> GT des établissements publics de l'ÉN) ;
- **Saisir les évaluations de fin de cycle 4 du LSU (compétences et bulletins périodiques) pour les élèves inscrits en 3<sup>èmes</sup> générale, prépa-métiers et SEGPA (Cf. Fiche N°4).**



**Les candidatures pour les établissements privés sous contrat avec l'ÉN de l'académie sont gérées par Affelnet-lycée. L'inscription dans l'établissement privé dépendra de la décision prise et validée dans Affelnet-lycée par les directeurs des établissements privés, après rencontre avec les responsables légaux.**

#### ✿ FICHE RÉCAPITULATIVE

Éditer la fiche récapitulative de saisie. Vérifier les informations saisies.

**Adresser la fiche par mail sous format PDF à la DSDEN du département demandé en premier, accompagnée de la demande de dérogation si une (ou plusieurs) demande(s) vers une 2<sup>nde</sup> GT a (ont) été saisie(s), et tout document justificatif avant le 11 juin 2021 au soir, délai de rigueur, à :**

- DSDEN de la Côte-d'Or : mail : [affectationpost3@ac-dijon.fr](mailto:affectationpost3@ac-dijon.fr)
- DSDEN de la Nièvre : mail : [ori58@ac-dijon.fr](mailto:ori58@ac-dijon.fr)
- DSDEN de la Saône-et-Loire : mail : [de71.affectation@ac-dijon.fr](mailto:de71.affectation@ac-dijon.fr)
- DSDEN de l'Yonne : mail : [seciio89@ac-dijon.fr](mailto:seciio89@ac-dijon.fr)

#### ✿ RÉSULTATS

Les résultats de l'affectation seront consultables via le Télé Service Affectation le 30 juin 2021.